



Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes

EXTRAIT DU REGISTRE
AUX ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Numéro de l' arrêté URB_2024_06_225

OBJET : **ARRÊTÉ PERMANENT**
 TRAÇAGE D'UNE CROIX JAUNE
 D'INTERDICTION DE STATIONNER
 DEVANT LE FEU TRICOLORE D'ALDI – RUE HENRI DURRE

Le Maire de la Ville de Raismes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 reçue en Sous-Préfecture le 10 juin 2020, aux termes de laquelle le Conseil a délégué une partie de ses pouvoirs au Maire,

Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux pouvoirs de police du Maire, en matière de réglementation de la circulation, et notamment les articles L.2122-1 et L. 2122-2,

Considérant la demande du Centre Technique Opérationnel, de tracer une croix jaune afin d'interdire le stationnement devant le feu tricolore d'Aldi rue Henri Durre afin de garantir la sécurité des riverains.

Considérant les mesures et précautions destinées à assurer la sécurité des riverains et des usagers.

ARRÊTE

Article 1 : Le traçage d'une croix jaune sera effectué par le Service Voirie devant le feu tricolore d'Aldi rue Henri Durre pour interdire le stationnement afin d'éviter de garantir la sécurité des riverains.

Article 2 : La signalisation sera mise en place conformément à la réglementation en vigueur, à la charge de la commune.

Article 3 : Les contraventions au présent arrêté seront pénalisées conformément aux lois et réglementations en vigueur.

Article 4 : Cet arrêté pourra faire l'objet d'une contestation dans le délai de 2 mois, à compter de sa publication ou de sa notification, devant le Tribunal Administratif de Lille.

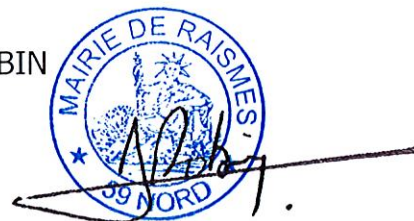
Article 5: Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Valenciennes
- Monsieur le Brigadier Major de la Police de Raismes,
- Police Municipale
- Monsieur le Responsable du Centre Technique Opérationnel de Raismes
- Monsieur le Responsable du Service Voirie de la Ville de Raismes
- Au demandeur

Raismes, le 13 juin 2024

Le Maire,

Aymeric ROBIN



Affiché le.....	13 JUIN 2024
Transmis en Sous-Préfecture le.....	
Rendu exécutoire à compter du.....	13 JUIN 2024
Notifié le.....	13 JUIN 2024